

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/03/2026 - B2026/003405 - 2011 B 00171 - 528 944 721 - A.E.C
ASSISTANCE ELECTRICITE ET CLIMATISATION

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/01/24	Régime "simplifié d'imposition"	X	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/24	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	X
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : SARL A.E.C.	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS Mél : aec972@gmail.com Téléphone : 0596516701	
SIREN 528944721	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	B DIVERS
	Activités exercées (souligner l'activité principale) : electricite-climatisation
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice, page 2)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	38 763	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d	Total c+d	
3 Total	38 763	
4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1)	38 763	
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI f		
5 Plus-values		
taxées selon les règles prévues pour les particuliers 1	à court terme et à long terme exonérées 1	à long terme imposables à 12,8 % 6
à long terme différée de 2 ans (art 39 quinquies I-1 du CGI) 3	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) 5 bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies) 5 ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quinquies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies ☒	Autres dispositifs 6 ☐
ZFU Territoires entrepreneurs 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation art.44 quinquies A ☐			
Exonération ou abattement pratiqué 7 → sur les plus-values imposables à 12,8 %		sur le bénéfice professionnel	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) 8

a- BÉNÉFICE

b- DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) 9 → sur le bénéfice non professionnel	

8 Régime des sociétés de personnes 10

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

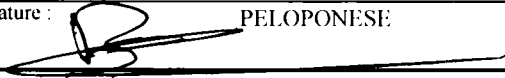
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☐	NON ☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	------------------------------	---	--

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

(cf notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

DB

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné			(Cocher la case correspondante)					
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné					Identité du déclarant				
					Lieu DUCOS		Date : 23/05/25		
AGC CER FRANCE MARTINIQUE 3 RUE CASE NEGRE 97232 LAMENTIN 0596516701					Qualité et nom du déclarant : EXPLOITANT				
					Signature :  PELOPONESE				
ECF	prestataire .								

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Certifié conforme

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ❶	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
MR PEOLPONESE PELOPONESE BRUNO 30/08/1968 SAINT-JOSEPH Quar		B	38 763	

Sociétés en commandite simple ❶ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles excédant, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais

❶ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (**) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❶

❶ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL A.E.C.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Ne 97224 DUCOS						
SIRET		5 2 8 9 4 4 7 2 1 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	43 758	012		43 758
		{	Autres *	014	407	016	407	
	Immobilisations corporelles *			028	43 611	030	34 886	8 725
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	87 776	048	35 293	52 483
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	38 962	052		38 962
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	15 710	066		15 710
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	152 810	070		152 810
				Autres* (3)	072	31 464	074	
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084	24 386	086		24 386
	Charges constatées d'avance *			092	1 832	094		1 832
	Total II			096	265 162	098		265 162
	Total général (I + II)			110	352 939	112	35 293	317 646
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			5 500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			550	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132				
	Report à nouveau			134			189 084	
	Résultat de l'exercice			136			2 763	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			197 897	
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			55 030	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 32 863)			172			62 135	
	Comptes courants d'associés			173			603	
	Autres dettes			175			1 981	
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176			119 749	
Total général (I + II + III)				180			317 646	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		875	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PB

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARI A.E.C.		Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	44 165	412		414		416	44 165		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	800	432		434		436	800		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 196	442		444		446	7 196		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	31 860	462		464		466	31 860		
	Autres immobilisations corporelles	470	539	472		474		476	539		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	84 560	492		494		496	84 560		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	407	502		504		506	407		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	800	522		524		526	800		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 883	532	878	534		536	6 760		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	19 981	552	2 594	554		556	22 575		
	Autres immobilisations corporelles	560	539	562		564		566	539		
TOTAL		570	27 610	572	3 472	574		576	31 082		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210I et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

PS



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.C.

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst techniques mat et outillage	730		735				
Inst générales agence-ments amén div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			
				780			

II		DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés				983		
Déficits reportables				984		
Déficits de l'exercice				860		
Total des déficits restant à reporter				870		

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	28 297	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	-16 889	
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

PS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.C.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	421 222
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	421 222
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	170 870
Variation négative des stocks		145	47 935
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	25 572
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	244 376
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	176 846
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	176 846
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

PS

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

5 2 8 9 4 4 7 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.E.C.

ADRESSE (voie)

Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf

CODE POSTAL

97224

VILLE

DUCOS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

PDS

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

5 2 8 9 4 4 7 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.E.C.

ADRESSE (voie) Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf

CODE POSTAL 97224

VILLE DUCOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N(0)I-SD

Désignation de l'entreprise SARI. A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

PB

Désignation de l'entreprise SARI. A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des charges constatées d'avance					

PS

Désignation de l'entreprise SARI. A.E.C.
Numéro de siret 52894472100018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

PS

Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité nouvelle génération dans les départements d'outre-mer

(Article 44 quaterdecies du code général des impôts et 492B de l'annexe III au code général des impôts)

A joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition N. Les dépenses visées, ayant donné lieu à un abattement sur l'exercice N-1 doivent avoir été réalisées sur l'exercice N.

Le montant de chiffre d'affaires et l'effectif salarié devant être renseignés s'entendent tous établissements confondus

Dénomination	SARL A.E.C.																								
Période de la déclaration	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4					
N° SIREN	5	2	8	9	4	4	7	2	1																
Code APE																									
Lieu d'exercice de l'activité	DUCOS																								
Nombre de salariés	0																								
Chiffre d'affaires annuel	4	2	1	2	2	2																			
Régime d'imposition	BIC		X		IS				BNC				BA												

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes de l'exercice ou de l'année d'imposition ¹

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de l'exercice 2024 clos le 31/12/2024

I - Bénéfice de l'abattement majoré au titre du régime de perfectionnement actif

Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4°-b	Numéro d'autorisation délivré par les douanes		
	Chiffre d'affaires afférent à ces opérations		

II - Suivi de répartition du bénéfice exonéré par établissement

NIC de l'établissement implanté dans les DOM						Adresse	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement
0	0	0	1	8		Monsieur PELOPONESE Bruno	electricite-climatisation		%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%
									%

¹ Malgré la renouation du régime ZFA et la suppression de la condition de réaliser des dépenses de formation professionnelle, les entreprises bénéficiaires des mesures de "droits acquis" au régime dans ses dispositions antérieures au 1^{er} janvier 2019 prévues au A du II de l'article 19 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, doivent continuer à abonder le fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes en 2021

PB

S.A.R.L. A.E.C.

SARL au capital de 5 500,00 euros

Siège social : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS

RCS n°528944721- RCS de Fort de France

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 12 décembre 2025

à 10h00

au siège social

A préalablement exposé ce qui suit :

L'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 762,65 Euros.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 2 762,65 Euros formant un résultat affectable de 2 762,65 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau 2 762,65 Euros ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à DUCOS,

Le 12 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke.

S.A.R.L. A.E.C.

SARL au capital de 5 500,00 euros

Siège social : Monsieur PELOPONESE Bruno Quartier Bois Neuf 97224 DUCOS

RCS n°528944721- RCS de Fort de France

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Monsieur PEOLPONESE BRUNO, associé unique de la société S.A.R.L. A.E.C., a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 762,65 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 421 222,30 Euros hors taxes contre 533 884,92 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 112 662,62 Euros pour une variation de -21,1%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 379 340,50 Euros contre 516 420,89 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 137 080,39 Euros pour une variation de -26,54%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 376 577,85 Euros contre 477 064,27 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 100 486,42 Euros pour une variation de -21,06%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 184 273,42 Euros contre 207 260,85 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 22 987,43 Euros pour une variation de -11,09%.
- Les liquidités sont de 24 385,60 Euros contre 43 638,56 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -19 252,96 Euros pour une variation de -44,12%.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 0,00 Euros contre 74 115,32 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 74 115,32 Euros pour une variation de -100%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de 6 052,78 Euros contre 20 400,27 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 14 347,49 Euros

pour une variation de -70,33%.

- Les autres achats et charges externes sont de 217 636,55 Euros contre 174 587,77 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 43 048,78 Euros pour une variation de 24,66%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 2 321,58 Euros contre 842,89 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 478,69 Euros .
- Les salaires et traitements sont de 107 860,77 Euros contre 108 861,27 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 000,50 Euros pour une variation de -0,92%.
- Les charges sociales sont de 39 234,44 Euros contre 96 359,59 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 57 125,15 Euros pour une variation de -59,28%.
- Les dotations aux amortissements sont de 3 471,73 Euros contre 1 897,16 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 574,57 Euros pour une variation de 83%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 2 762,65 Euros.
- L'effectif est de 3 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériel de bureau et informatique : 874,90 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Néant

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 2 762,65 Euros formant un résultat affectable de 2 762,65 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 2 762,65 Euros ;

La Gérance.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large capital 'B' followed by a long horizontal stroke.